

Approbation du compte-rendu du Conseil
Académique du 17 février 2026.

Conseil Académique du 7 avril 2026

Délibération 2026/04/CAC-015

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et L.712-6-1 ;

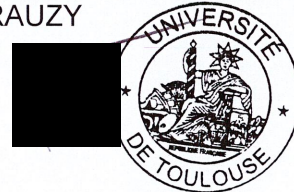
Vu les statuts de l'université de Toulouse, notamment son article 27 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ❖ Approuve le compte-rendu du Conseil Académique du 17 février 2026.

Toulouse, le 7 avril 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

..15 avril 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 49

Nombre de voix favorables : 47

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2